



Résumé

(Version française)

Renseignements généraux

Oceanic Iron Ore Corp. souhaite développer le projet de Hopes Advance, une mine de minerai de fer située dans la région du Nunavik au Québec et à proximité du village nordique d'Aupaluk.

Information sur le promoteur

Nom du projet désigné:	Hopes Advance Project
Nom du promoteur:	Oceanic Iron Ore Corp.
Adresse:	1000, rue Sherbrooke Ouest, Suite 700 Montréal (Québec) H3A 3G4
Téléphone:	514-289-1186
Télécopieur:	514-289-1188
Contact principal:	Alan Gorman, Directeur des opérations agorman@oceanicironore.com 514-289-1186
Contact secondaire:	Eddy Canova, Gérant de projet ec@oceanicironore.com 514-289-1186

En plus des exigences fédérales, le projet minier est assujéti à la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social en vertu du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et en vertu du chapitre II de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). La description de projet (informations préliminaires) a été soumise à l'Administrateur provincial de la CBJNQ le 23 janvier 2012. Le régime d'évaluation environnementale prévu à l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik (ARTIN) pourrait également s'appliquer pour les parties du projet qui affectent la région marine.



Renseignements sur le projet

Les dispositions du Règlement désignant les activités concrètes qui décrivent le projet en tout ou en partie sont les suivantes :

- Section 15. La construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture :
 - a) d'une mine métallifère, autre qu'une mine d'or, d'une capacité de production de minerai de 3 000 t/jour ou plus;
 - b) d'une usine métallurgique d'une capacité d'admission de minerai de 4 000 t/jour ou plus.
- Section 20(k). La construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture ou l'agrandissement entraînant une augmentation de la capacité de production de plus de 35 % d'une usine de fabrication d'explosifs chimiques faisant appel à des procédés chimiques.
- Section 27(c). La construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture d'un terminal maritime conçu pour recevoir des navires de plus de 25 000 TPL, sauf s'il est situé sur des terres qui sont utilisées de façon courante comme terminal maritime et qui l'ont été par le passé ou que destine à une telle utilisation un plan d'utilisation des terres ayant fait l'objet de consultations publiques.

De plus, les dispositions suivantes pourraient potentiellement s'appliquer:

- Section 2(a). La construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture d'une centrale électrique alimentée par un combustible fossile d'une capacité de production de 200 MW ou plus.
- Section 29. La construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture :
 - b) d'un aéroport;
 - c) d'une piste utilisable en toute saison d'une longueur de 1 500 m ou plus.

La description de projet pourrait être modifiée en fonction des résultats d'une étude de préfaisabilité qui devrait être complétée en septembre 2012.

La forte demande des métaux, dont le fer, sur le marché mondial, encourage l'exploration minière et les investissements pour l'exploitation ultérieure. Des activités intensives ont déjà été réalisées et les ressources globales indiquées et présumées sont de 1,268 milliard de tonnes de fer à 32,3 % en utilisant une teneur de coupure de 25 %.

Le projet Hopes Advance implique le développement de plusieurs mines à ciel ouvert. La mine devrait générer entre 10 et 20 millions de tonnes de concentré par année sur une période s'étendant jusqu'à 48 ans. Les opérations minières à ciel ouvert sont envisagées sous la forme conventionnelle d'activités de forage, de dynamitage, de chargement et de transport. Les opérations minières se dérouleront 24 heures par jour, 365 jours par année. Le minerai de la mine sera traité au concentrateur, lequel sera situé près de la mine. Le concentré sera acheminé vers la zone du port pour l'expédition par un pipeline de concentré long de 26 km.

De nouvelles installations portuaires constituées d'un quai de chargement du minerai de fer et d'une jetée seront nécessaires pour l'expédition. Le quai sera formé de plusieurs caissons ancrés par gravité. En excluant la



préparation d'une assise plate afin de recevoir les caissons, aucun dragage n'est anticipé pour le port et le chenal d'approche des navires.

Les navires qui transporteront le minerai de fer devront passer par la baie d'Ungava, l'entrée du détroit d'Hudson et la mer du Labrador. Des navires de type brise-glace d'une capacité de 180 000 tonnes port en lourd (tpl) seront utilisés pour l'expédition, alors que des navires de 240 000 tpl pourraient être utilisés durant la saison libre de glace. Des navires de plus petites dimensions seront utilisés pour les autres besoins en transport maritime (ex. consommables, pièces de remplacement, etc.).

Pendant la construction et les premières années d'opération, une centrale électrique alimentée aux hydrocarbures pétroliers sera utilisée. Le site du projet pourrait se raccorder au réseau d'Hydro-Québec lorsque sa ligne de transmission atteindra la baie d'Ungava.

Des infrastructures additionnelles seront requises pour assurer le soutien à l'exploitation incluant une piste d'aéroport existante qui devra être améliorée, un pipeline de 26 km de long, une route permanente, un camp de travailleurs, des bâtiments de services, des entrepôts, des équipements pour gérer les produits explosifs et pétroliers et des infrastructures de gestion des déchets miniers.

L'achèvement de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social (ÉIES) et le début des travaux sont prévus pour 2014. Les opérations débuteraient en 2016.

Emplacement du projet

Le projet est situé dans la région du Nunavik au Québec, sur la côte ouest de la baie d'Ungava et à proximité du village nordique d'Aupaluk (figure 1 et annexe A). En plus d'Aupaluk, les communautés environnantes sont Kangirsuk et Tasiujaq. Les coordonnées géographiques approximatives au centre du projet sont : 69° 58' 40.265" W 1 59°17' 9.631" N.

Le projet se trouve à l'intérieur du territoire inuit régi par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Toutes les activités minières prévues se dérouleront sur des terres de catégorie III.

Quelques chalets de pêche sont situés près du projet (figure 1). Les zones et les ressources naturelles les plus valorisées dans la zone du projet sont le poisson et son habitat dans la baie de Hopes Advance, les lacs et les rivières (notamment la rivière au Chien Rouge, le lac Ford et la rivière Saint-Fond). Les zones de chasse aux caribous, aux canards, aux oies, aux phoques, aux ours blancs et aux bélugas et les aires de cueillette de petits fruits sont d'autres secteurs valorisés dans la zone du projet. La baie de Hopes Advance est aussi importante pour la cueillette de mollusques tels que les moules et les myes. Il convient de noter qu'aucune évaluation environnementale régionale n'a été produite pour le secteur du projet.

Participation du gouvernement fédéral

À ce jour, les autorités fédérales n'ont proposé aucun support financier pour ce projet et aucun territoire domaniale ne se trouve dans la zone du projet.

Nous anticipons que les lois et règlements fédéraux suivants pourraient s'appliquer pour la conception et les opérations du projet (liste non exhaustive):

- *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs;*



- *Loi sur les pêches;*
- *Loi sur la protection des eaux navigables;*
- *Loi sur les explosifs;*
- *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques;*
- *Loi sur les espèces en péril;*
- *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, 2012;*
- *Règlement sur le stockage de l'ammoniac anhydre;*
- *Règlement sur les oiseaux migrateurs.*

Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Milieu physique

Les composantes physiques incluent les phénomènes hydrologiques et côtiers; la qualité des eaux de surface et des sédiments; l'hydrogéologie et la qualité des eaux souterraines; les sols et le terrain; le climat et la qualité de l'air; ainsi que le bruit et les vibrations. La section qui suit décrit les composantes pour lesquelles des données pertinentes sont déjà disponibles.

Phénomènes hydrologiques et côtiers

Les cours d'eau dans la région du projet appartiennent au bassin hydrologique du littoral de la baie d'Hudson, et plus précisément, le bassin versant de la rivière aux Feuilles. Les principaux lacs de la région (c.-à.-d., les lacs Ford, au Chien Rouge, Ippialuup et Ungallijuap Qamaninga) se jettent tous dans la rivière au Chien Rouge, laquelle se jette à son tour dans la baie de Hopes Advance, dans la baie d'Ungava. D'un autre bassin versant, la rivière Saint-Fond s'écoule également dans la baie d'Ungava au nord du projet.

En excluant la rivière au Chien Rouge et la rivière Saint-Fond, seuls des petits et moyens cours d'eau se trouvent dans la zone du projet. Les premiers inventaires ont permis d'observer de nombreux rapides, cascades ou sections anastomosées avec de très faibles profondeurs dans ces cours d'eau. Cependant, certains canaux allant jusqu'à 1 mètre de profondeur sont présents dans certaines sections de ces cours d'eau.

Avec une amplitude moyenne de marée de 8,2 mètres, la baie de Hopes Advance compte parmi les 30 sites où l'on peut observer les plus grands marnages à travers le monde. Habituellement, la baie d'Ungava commence à geler autour de la mi-novembre et la glace commence à se briser autour de la mi-juin, ce qui donne une couverture de glace d'une durée de sept mois.

Qualité des eaux de surface et des sédiments

Des échantillons d'eau et du substrat fin ont été recueillis pour analyse en septembre 2011 dans les lacs et cours d'eau de la région du projet.

L'analyse de la qualité de l'eau a démontré des concentrations faibles en nutriments, ce qui est typique des lacs oligotrophes et non pollués. Généralement, les concentrations de métaux se situaient sous les limites de détection ou en deçà des critères fédéraux ou provinciaux.



De manière générale, l'analyse préliminaire de la qualité des sédiments a démontré de faibles concentrations de métaux dans les sédiments des lacs et des rivières.

Sols et terrain

Les dépôts superficiels dans la région du projet se composent principalement de sédiments déposés par les eaux de fonte et les glaciers flottant dans les eaux marines pendant la déglaciation et leur retrait subséquent. Ces dépôts sont classés comme étant de type glacio-marin. On trouve également des dépôts glaciaires de nappes de till (épaisses et continues) et de placages de till (des zones d'affleurements rocheux minces et discontinus).

Les terres situées dans la région du projet sont inclinées vers la baie d'Ungava, qui est entourée par des terres au niveau de la mer. Par ailleurs, outre une série de collines peu élevées atteignant une hauteur maximale d'environ 110 mètres au nord du lac Ford, le reste de la région est relativement plat (altitude moyenne d'environ 40 m), et se caractérise par des pentes de 10 à 15 %.

La région du projet est située dans la zone de pergélisol continu, ou celui-ci peut atteindre une épaisseur d'environ 25 m.

Milieu biologique

Les composantes biologiques incluent la végétation et les milieux humides, les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les amphibiens ainsi que les poissons et leur habitat. Une attention particulière a été apportée aux zones protégées et aux espèces préoccupantes.

Zones protégées

La zone protégée la plus proche est située à 15 km au sud du site minier et porte le nom de « Réserve de parc national du Québec de la Baie-aux-Feuilles ». Cette zone est entièrement située à l'extérieur des zones de travaux et d'activités liées au projet.

Aucune zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) n'a été identifiée dans la région du projet.

Végétation et milieux humides

La région du projet est située dans le domaine bioclimatique de la toundra arctique arbustive. Dans ce domaine, les saules (*Salix* spp.) et les bouleaux (*Betula* spp.) côtoient des plantes herbacées (principalement des graminoides), des mousses et des lichens. La végétation dépasse rarement 2 m.

La région du projet se trouve dans la province naturelle du bassin de la baie d'Ungava (appelée province naturelle K), un territoire de 103 000 km² dont 3 136 km² sont constitués de milieux humides. Ces zones humides, qui sont pour la plupart non classifiées, comprennent notamment :

- les tourbières ainsi que les marais et les marécages bordant les lacs et les ruisseaux;
- les zones humides importantes dans certains estuaires et certaines baies abritées le long de la baie d'Ungava; et
- des tourbières minérotrophes et des tourbières à pelses (influencées par le pergélisol) le long de la côte de la baie d'Ungava.



Mammifères et oiseaux

Les espèces suivantes de mammifères sont présentes dans la région du projet : le caribou (*Rangifer tarandus*, troupeau de la rivière aux Feuilles), le bœuf musqué (*Ovibos moschatus*), le renard roux (*Vulpes vulpes*), la martre (*Martes americana*), le loup (*Canis lupus*), l'ours blanc (*Ursus maritimus*), le lynx du Canada (*Lynx canadensis*) et le renard arctique (*Alopex lagopus*). L'habitat convient au carcajou (*Gulo gulo*), mais il n'y pas eu d'observation confirmée de carcajous signalée au Québec depuis 1978.

Certains mammifères marins peuvent, d'après leur répartition générale, fréquenter la baie de Hopes Advance, notamment : le phoque commun (*Phoca vitulina*), le phoque barbu (*Erignathus barbatus*), le phoque annelé (*Pusa hispida*), le béluga (*Delphinapterus leucas*, population de la baie d'Ungava), le rorqual boréal (*Balaenoptera borealis*) et le rorqual bleu (*Balaenoptera musculus*).

L'observation de quelque 37 espèces d'oiseaux a été rapportée dans la région du lac au Chien Rouge. La plupart d'entre elles ne font que migrer dans la région, mais le faucon pèlerin (*Falco peregrines*) utilise ce secteur pour se reproduire. Cinq autres espèces sont aussi susceptibles d'utiliser la zone pour les mêmes raisons : oie des neiges (*Chen caerulescens*), bernache du Canada (*Branta canadensis*), fuligule milouinan (*Aythya marila*), goéland argenté (*Larus argentatus*) et eider à tête grise (*Somateria spectabilis*). Parmi les espèces observées, on trouve le faucon pèlerin, l'aigle royal (*Aquila chrysaetos*), l'eider à duvet (*Somateria mollissima*), le guillemot à miroir (*Cephus grylle*), la macreuse à front blanc (*Melanitta perspicillata*), et plusieurs espèces de goélands.

Reptiles et amphibiens

Aucune espèce de reptile ou d'amphibien ne montre une distribution aussi nordique que la région du projet.

Poissons et habitat du poisson

Les espèces de poissons suivantes ont été capturées durant des pêches scientifiques aux filets maillants et à l'électricité effectuées en septembre 2011 :

- Touladi (*Salvelinus namaycush*);
- Omble chevalier (*Salvelinus alpinus*);
- Omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*);
- Ménomini rond (*Prosopium cylindraceum*);
- Chabot tacheté (*Cottus Bairdi*);
- Épinoche à neuf épines (*Pungitius pungitius*);
- Épinoche à trois épines (*Gasterosteus aculeatus*);
- Lotte (*Lota lota*).

Bien qu'aucune capture n'ait été rapportée durant l'étude de septembre 2011, en raison de leur répartition générale, les espèces suivantes, entre autres, sont aussi susceptibles de fréquenter la zone du projet : le grand brochet (*Esox lucius*), les meuniers (*Catostomus* spp.), le grand corégone (*Coregonus clupeaformis*) et certaines espèces de cyprinidés. Parmi les espèces marines et anadromes, le flétan du Groenland (*Reinhardtius*



hippoglossoides), la morue Atlantique (*Gadus morhua*) et le saumon Atlantique (*Salmo salar*) fréquentent la baie d'Ungava.

La communauté benthique marine de la région comprend des espèces telles que le pétoncle d'Islande (*Chlamys islandica*), la moule bleue (*Mytilus edulis*) et la mye (*Mya arenaria*) que l'on trouve au large dans la baie de Hopes Advance.

Espèces préoccupantes

Dans la région du projet, certaines populations ou espèces sont protégées au niveau fédéral par la Loi sur les espèces en péril (LEP) ou au niveau provincial par la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV). En outre, les espèces d'oiseaux migrateurs sont protégées par la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (LCOM), administrée par le Service canadien de la faune d'Environnement Canada en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux canadiens.

Selon le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), aucune espèce floristique à statut précaire ni aucun habitat terrestre important n'ont été enregistrés dans la région du projet. Il convient toutefois de noter que l'absence d'espèces à statut précaire dans la région du projet peut simplement être le résultat de l'absence de relevé sur le terrain dans cette région éloignée du Québec.

Ces espèces fauniques préoccupantes sont présentes dans la région du projet :

- Le faucon pèlerin tundrius (*Falco peregrinus tundrius*) : susceptible d'être désigné espèce menacée ou vulnérable selon la LEMV et considéré comme une espèce préoccupante selon la LEP.
- L'aigle royal (*Aquila chrysaetos*) : classé comme étant une espèce vulnérable selon la LEMV, mais non en péril selon le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC).
- L'ours blanc (*Ursus maritimus*) : classé comme espèce vulnérable selon la LEMV et espèce préoccupante selon le COSEPAC.
- La population du béluga de la baie d'Ungava (*Delphinapterus leucas*) : susceptible d'être désignée espèce en voie de disparition ou vulnérable en vertu de la LEMV, est désignée en voie de disparition par le COSEPAC et son statut est présentement à l'étude en vertu de la LEP.
- La population de baleines boréales de l'est de l'Arctique (*Balaena mysticetus*) : figure à l'annexe 2 de la LEP comme étant une espèce en voie de disparition.

Selon leur répartition générale, les espèces suivantes classées comme préoccupantes pourraient aussi se trouver dans la région du projet :

- Le carcajou (*Gulo gulo*) : désigné comme espèce menacée au Québec selon la LEMV et en voie de disparition selon la LEP.
- L'arlequin plongeur (*Histrionicus histrionicus*) : désigné comme espèce préoccupante selon la LEP.
- Le bécasseau maubèche (*Calidris canutus*) : susceptible d'être désigné comme espèce menacée ou vulnérable selon la LEMV et en voie de disparition par le COSEPAC.



- Le quiscale rouilleux (*Euphagus carolinus*) : susceptible d'être désigné comme espèce menacée ou vulnérable en vertu de la LEMV.
- Le hibou des marais (*Asio flammeus*) : susceptible d'être désigné comme espèce menacée ou vulnérable en vertu de la LEMV.
- La morue (*Gadus morhua*) : désignée comme une espèce préoccupante par la LEP.
- Le chaboisseau à quatre cornes (*Triglopsis (myoxocephalus) quadricornis*) : susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable en vertu de la LEMV.

Bien que le caribou des bois, le bœuf musqué, les salmonidés, la bernache du Canada, l'oie des neiges, les phoques et le lagopède (*Lagopus spp*) ne soient pas officiellement répertoriés comme étant des espèces préoccupantes au niveau provincial ou fédéral, ils méritent tout de même une mention spéciale, car ils sont importants pour la population inuit locale.

Milieu humain

Les composantes humaines incluent les aspects socio-économiques, l'utilisation du territoire et des ressources, l'archéologie et le paysage. La section qui suit décrit les composantes pour lesquelles des données pertinentes sont déjà disponibles.

Aspects socio-économiques

La communauté d'Aupaluk est l'une des 14 communautés inuit sur le territoire du Nunavik. En 2006, la population totale était de 174 habitants à Aupaluk. L'âge médian dans le village d'Aupaluk était de 19,5 ans, ce qui est légèrement plus jeune que celui de la population inuit (22 ans) et des autres groupes autochtones (25 ans), mais deux fois plus jeune par rapport à la province du Québec (41 ans).

Dans le village d'Aupaluk, 94,1 % de la population peut s'exprimer en inuktitut (c.-à-d., une langue non officielle, selon Statistique Canada), 60 % de la population peut s'exprimer en anglais, tandis que 14,3 % de la population peut communiquer en anglais et en français.

La région du Nunavik se développe lentement et sa situation économique demeure difficile en raison de sa dépendance à l'aide gouvernementale. Ce développement limité est attribuable aux contraintes climatiques, aux ressources dispersées, à l'éloignement par rapport aux grandes villes et au manque de main-d'œuvre qualifiée.

Utilisation du territoire et des ressources

Les activités de subsistance des Inuit (chasse, pêche et piégeage) ont lieu aussi bien le long de la côte qu'à l'intérieur des terres. La région entourant Aupaluk est entièrement à l'intérieur de l'unité de gestion des animaux à fourrure (UGAF) 96 et de la zone de chasse 23.

La chasse au gros gibier commence vers la mi-novembre et se poursuit jusqu'à la mi-mai. Pendant la période estivale, les Inuit consacrent plus de temps à la pêche et à la chasse des mammifères marins. Notons que depuis 1998, le ministère fédéral des Pêches et des Océans autorise des chasses communautaires aux baleines boréales (*Balaena mysticetus*) au Nunavik. Il a été démontré que la population, autrefois en voie de disparaître en raison de l'activité des baleiniers internationaux survenue au cours des deux derniers siècles, connaît une hausse de croissance.



Lors de réunions avec les représentants des Inuit, les salmonidés (l'omble chevalier, l'omble de fontaine, le touladi), le bœuf musqué, l'ours blanc, le phoque, les oies, le lagopède et le caribou ont été mentionnés comme étant des espèces importantes pour les Inuit d'Aupaluk.

La Société Makivik fait présentement une étude exhaustive sur l'utilisation des terres et des ressources sur le territoire du Nunavik. Les résultats vont compléter la base de données géoréférencées de Makivik sur le sujet. Oceanic Iron Ore Corp. prévoit acquérir les données pour les communautés d'Aupaluk, Kangirsuk et Tasiujaq.

Archéologie

Selon la base de données ISAQ (Inventaire des sites archéologiques du Québec), 50 sites archéologiques ont été découverts près d'Aupaluk. La grande majorité de ces sites est située à l'extérieur de la région du projet. Seuls deux sites archéologiques sont situés près de certaines des activités du projet.

PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS

En ce qui concerne les phases de construction, d'exploitation et de fermeture du projet, l'identification des impacts concerne les milieux physique, biologique et humain.

Milieu physique

Concernant le milieu physique, les principaux impacts environnementaux appréhendés sont :

- la contamination potentielle du sol et de l'eau en raison de déversements accidentels de produits pétroliers et d'autres contaminants;
- les effets sur la qualité et la disponibilité des eaux de surface en raison de modifications du ruissellement, du taux plus élevé de matières en suspension associés aux risques potentiels d'érosion et d'affaissement et de la contamination potentielle par les effluents;
- les effets sur les conditions hydrodynamiques dans la baie de Hopes Advance qui pourraient être engendrés par des passages fréquents de grands navires océaniques tout au long de l'année;
- les effets associés à la qualité de l'air en raison de l'émission de poussières et contaminants provenant des activités d'exploitation;
- les effets associés au bruit et aux vibrations provoqués par les activités d'exploitation.

Milieu biologique

Concernant le milieu biologique, les principaux impacts environnementaux appréhendés sont :

- les effets sur la végétation et les milieux humides : perte et modification causées par l'implantation de nouvelles infrastructures, particulièrement les fosses à ciel ouvert, les haldes à stériles et le parc à résidus;
- les effets sur les populations de poissons et leurs habitats : perte et modification de l'habitat du poisson par l'implantation de nouvelles infrastructures, particulièrement les fosses à ciel ouvert, les haldes à stériles et le parc à résidus, les infrastructures portuaires et les traverses de cours d'eau; les effluents et les effets associés au drainage et à l'érosion;



- les effets sur la faune terrestre et aviaire : perte et modification de l'habitat engendrées par l'implantation de nouvelles infrastructures, particulièrement les fosses à ciel ouvert, les haldes à stériles et le parc à résidus; perturbation causée par la présence humaine ainsi que le bruit et les vibrations;
- les effets sur les mammifères marins : construction du port (dragage et dynamitage potentiel) et perturbation causée par la circulation maritime.

En ce qui concerne le milieu biologique, une attention particulière sera accordée aux espèces préoccupantes et d'intérêt pour les Inuit.

Milieu humain

En ce qui a trait aux impacts sur le milieu humain, les principaux aspects appréhendés sont :

- l'utilisation actuelle et prévue du territoire et des ressources;
- les changements potentiels des activités traditionnelles de chasse, de pêche, de trappage et de cueillette des Inuit;
- le nombre d'emplois créés par le projet pour la population Inuit locale régionale;
- l'introduction d'une nouvelle économie à Aupaluk et au sein des communautés voisines, lesquelles détiennent peu d'expérience dans le domaine de l'industrie minière, et les implications pour ces communautés à court et à long terme;
- les bénéfices socioéconomiques prévus à court et à long terme;
- les sites historiques et archéologiques;
- l'intégration visuelle du projet dans le paysage et dans l'environnement;
- le déséquilibre démographique en raison du flux de population non inuit dans une petite communauté inuit, incluant de possibles tensions interculturelles et/ou linguistiques;
- les effets sur l'organisation et la cohésion sociales des Inuit;
- les effets sur la santé et la sécurité de la communauté et des travailleurs;
- les effets de la qualité de l'air sur les humains;
- les effets associés au bruit provenant des activités portuaires et minières;
- l'acceptabilité sociale du projet pour la population inuit et pour les autres parties prenantes, particulièrement dans le contexte du Plan Nord.

Activités de participation et de consultation auprès des groupes autochtones

Oceanic Iron Ore Corp. a entamé des consultations avant d'entreprendre les activités d'exploration à Hopes Advance et a préparé un plan de consultation pour toute la durée de l'évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social (ÉIES) du projet. L'objectif de ce plan est de permettre aux Inuit de partager leurs connaissances traditionnelles et également d'encourager le dialogue et leur implication afin de maximiser

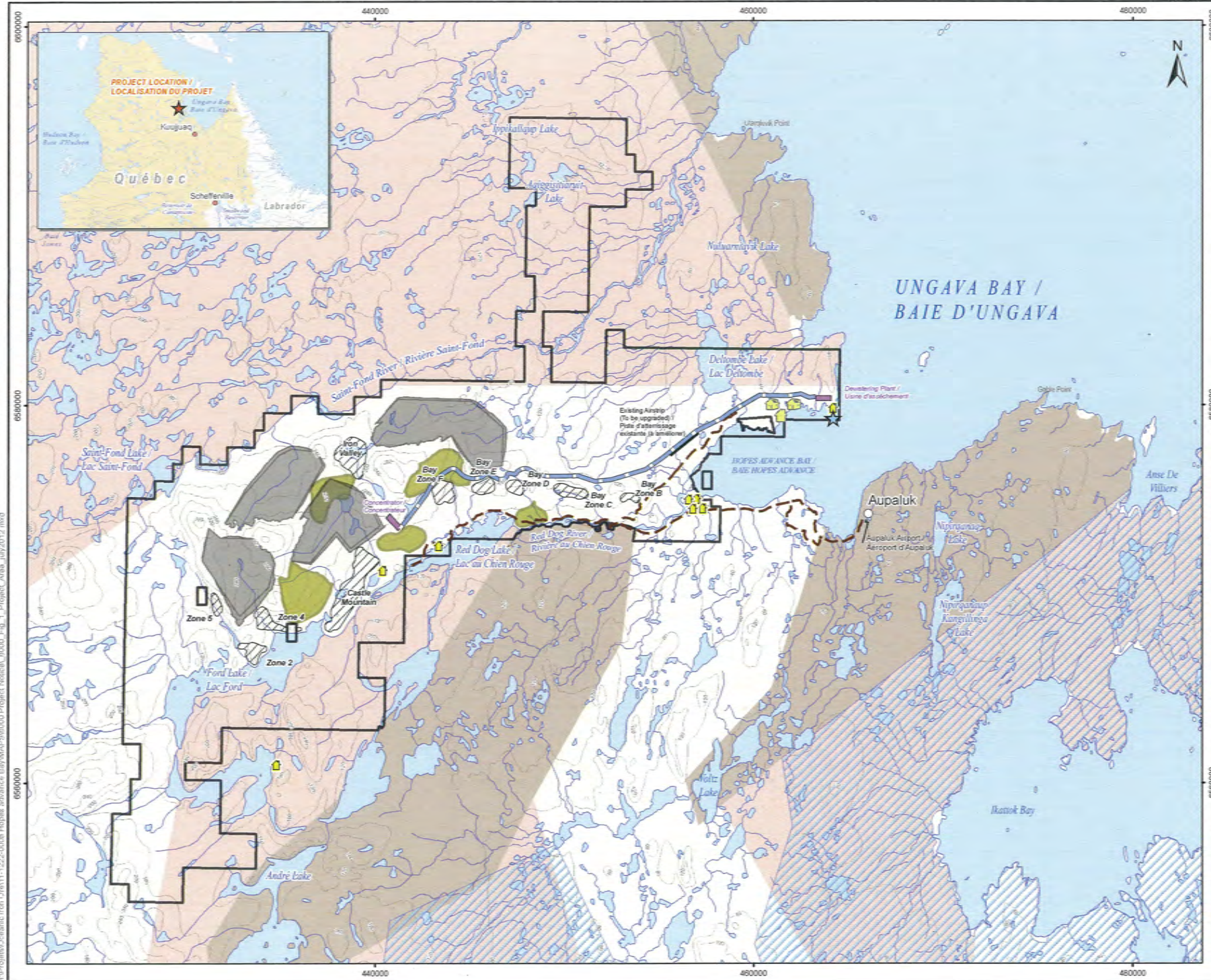


leur participation au projet. Les consultations avec les parties prenantes assureront que le rapport de l'ÉIES optimise les mesures nécessaires à l'acceptabilité sociale du projet.

À cette étape, les groupes consultés incluent principalement des organisations Inuit telles que le village nordique d'Aupaluk, l'administration régionale Kativik, l'office municipal d'habitation Kativik, le fonds d'exploration minière du Nunavik et la société Makivik. D'autres parties prenantes seront consultées au cours des prochains mois.

Le programme de consultation inclut trois activités clés : 1) consultation sur l'utilisation actuelle et anticipée du territoire et des ressources dans la région du projet; 2) Identification des questions et enjeux des parties prenantes concernant les impacts et les avantages potentiels du projet et identification des mesures d'atténuation appropriées; 3) Divulcation de la version préliminaire de l'ÉIES au moyen de consultations publiques.

Les principales préoccupations exprimées au cours des premières activités de consultation auprès des Inuit sont reliées à la situation de l'emploi, les inégalités sociales potentielles dans la communauté d'Aupaluk et la possible augmentation des problèmes liés à la consommation de drogue et d'alcool. Des préoccupations ont également été soulevées à propos des pertes et de la détérioration des habitats fauniques que pourraient provoquer le projet.



LEGEND / LÉGENDE

- ★ Proposed Port / Port projeté
 - Proposed Concentrate Pipeline / Pipeline de concentré projeté
 - ▨ Proposed Pit Area / Aire des fosses projetées
 - Tailing Management Area (TMA) Option / Option de parc à résidus (PAR)
 - Land Claim (491 km²) / Propriété minière (491 km²)
 - Proposed Waste Dump / Halde à stérile projeté
 - ▨ Baie-aux-Feuilles Québec National Park Reserve / Réserve de parc national du Québec de la Baie-aux-Feuilles
 - 🏠 Fishing Cabin / Cabane de pêche
 - 🏡 Old Village / Ancien village
 - Existing Road / Route existante
- Land Category (JBNQA) / Catégorie de terre (CBJNQ)**
- I - Lands surrounding villages that are set aside for the exclusive use and benefit of the Inuit / Terres attribuées aux Inuit pour leur usage exclusif.
 - II - Public lands with hunting, fishing and trapping rights exclusive to the Inuit / Terres publiques sur lesquelles les Inuit ont des droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage.
 - III - Public lands with rights to the Inuit for hunting, fishing and trapping without a permit, without limit and at all times, subject to the conservation principle / Terres publiques sur lesquelles les Inuit possèdent un droit de chasse, de pêche et de piégeage, et ce, sans permis, sans limite de prise et en tout temps, sous réserve du principe de conservation.
- Topography / Topographie**
- Contour line (m) / Courbe de niveau (m)
 - Watercourse / Cours d'eau
 - Waterbody / Plan d'eau

REFERENCES / RÉFÉRENCES

Data / Données: Topo Canvec 250K ©MNR/C / Canvec Topo 250K ©NRC.
 Oceanic Iron Ore Corp. 2011. Hopes Advance Bay Property -
 OSD Pipelines DWG no. 04201-DGL-003 (21-05-2012)
 Projection / Projection: NAD 83, UTM zone 18N.



PROJECT / PROJET
OCEANIC IRON ORE CORP. - HOPES ADVANCE PROJECT
 DESCRIPTION OF A DESIGNATED PROJECT /
 DESCRIPTION D'UN PROJET DÉSIGNÉ

TITLE / TITRE
 Project Area and Proposed Components /
 Aire du projet et composantes projetées

	Project # / #Projet:	11-1222-0008-8000		
	Designed by / Projetée par:	R. Methot	2012-07-27	Rev 2
	GIS / SIG	E. Duong	2012-07-27	
	Checked by / Vérifiée par:	R. Methot	2012-07-27	
	Approved by / Approuvée par:	M. Kelly	2012-07-27	

Figure 1

I:\Projects\Oceanic Iron Ore\11-1222-0008 Hopes Advance Bay\MAPS\0000 Project Notice_0000_Fig_1_Project Area_july2012.mxd



APPENDIX A

Photographs



APPENDIX A

Photos of Project Area / Photographies de la zone du projet



Photo 1. Fishing cabins at Red Dog River / Cabanes de pêche à la rivière au Chien Rouge



Photo 2. Red Dog Lake / Lac au Chien Rouge



Photo 3. Red Dog River / Rivière au Chien Rouge



Photo 4. Waterfall on the Red Dog River / Chute sur la rivière au Chien Rouge



Photo 5. Stream in the project area / Ruisseau dans la zone du projet



Photo 6. Vegetation of the project area / Végétation dans la zone du projet

n:\actif\2011\1222\11-1222-0008 oceanic\3 technical 8000 project notice\revised project notice\rev2_modifié par aceel\014-11-1222-0008 appa rev2.docx